



Huissier et intérêt suite procès

Par **Lenem**, le **27/01/2013 à 22:32**

Bonsoir, rnSuite à un procès perdu, j'ai reçu un arrêt m'informant le paiement de frais à rembourser. Dans l'attente d'un retour de mon avocat que je n'ai pas eu suite à l'arrêt, j'ai reçu quelques mois après une lettre d'huissier m'imposant de payer alors que je n'ai jamais refusé. La somme est majoré d'intérêts + des frais d'huissiers... De plus, suite à une demande d'échéancier en décembre, ces derniers on continué à ajouter des intérêts alors que je paie plus de 3/4 de la dette. Est-ce normal que mon avocat ne soit pas revenu vers moi pour m'indiquer la démarche à suivre sachant que je ne connaissais pas la procédure? Ce dernier m'a fait un courrier, informant que l'avocat de la partie adverse n'est jamais venu vers lui pour le paiement et à fait directement faire un "commandement aux fins de saisie vente" aux huissiers. Suis-je dans l'obligation de payer ces frais supplémentaires alors que je n'ai jamais refusé de payer?! rnMerci de votre réponse.